



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Prolongation - Interdiction de stationnement en face du N° 9 rue Chevalier P de Sauvage de 20 mètres en partant du Quai de l'Ourthe vers l' Av. Laboulle-AS

La BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Attendu que Madame SKIROLE Isabelle doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, Rue Chevalier P. de Sauvage 9; les travaux étant prévus à partir du 03/09/2018 jusqu'au 31/03/2019, **seront prolongés jusqu'au 15/06/2019**

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières,

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants,

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de chantier à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

Article 3 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.




Pour la Bourgmestre,
L'échevin délégué
Pierre GEORIS

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX
Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00
Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93
e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be